

**RAPPORT N° 97/4-49**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EU**  
**DU CHEMIN NEUF A LA MONTAGNE 8EME KM (2EME TRANCHE)**

**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

Le lotissement "Maisons Neuves" sis à La Montagne 8ème Km comprend cinquante logements dont les installations sanitaires sont raccordées à des dispositifs d'assainissement autonomes individuels. Compte tenu :

- des dysfonctionnements fréquents de ces installations ;
- de l'existence actuelle d'un collecteur primaire d'assainissement EU du secteur de La Montagne ;
- des projets d'urbanisation identifiés sur la zone desservie par le Chemin Neuf.

Il s'avère nécessaire de procéder à une extension du réseau d'assainissement des eaux usées dans l'emprise du chemin Neuf qui permettrait dans l'immédiat le raccordement des LTS "Maisons Neuves" (réseau de collecte intérieur du lotissement à créer).

Les travaux projetés comprennent la réalisation d'un dispositif de refoulement constitué :

- \* d'une station de refoulement à implanter en partie basse du LTS "Maisons Neuves" ;
- \* d'une canalisation de refoulement à poser sur environ 800 ml entre la station de refoulement à construire, et le collecteur primaire existant situé à proximité de la Ravine des Bananiers ;
- \* la pose d'un collecteur gravitaire d'assainissement EU (diamètre 200 mm) dans l'emprise du Chemin Neuf sur environ 800 ml.

## RAPPORT N° 97/4-49

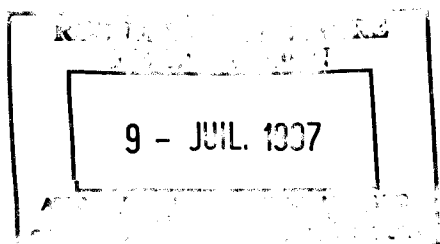

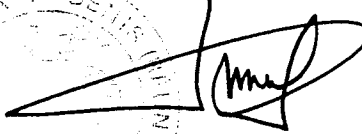
Le coût des travaux est estimé à 2 000 000 F HT –dépenses qui seront imputées sur le Budget Annexe de l'Assainissement--.

Je vous demande :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser :
- \* à lancer un appel d'offres ;
- \* à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- \* à traiter par marché négocié, en cas d'appel d'offres infructueux ;
- \* à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 97/4-49  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 27 juin 1997.**

**OBJET**

**EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EU  
DU CHEMIN NEUF A LA MONTAGNE 8EME KM (2EME TRANCHE)**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-49 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées du Chemin Neuf (2ème tranche) sur le secteur de La Montagne 8ème km.

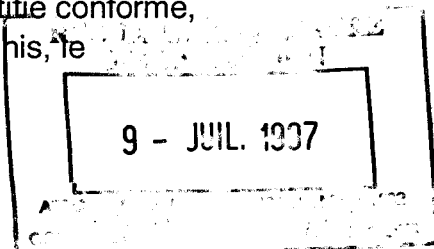
**ARTICLE 2**

Autorise le Maire :

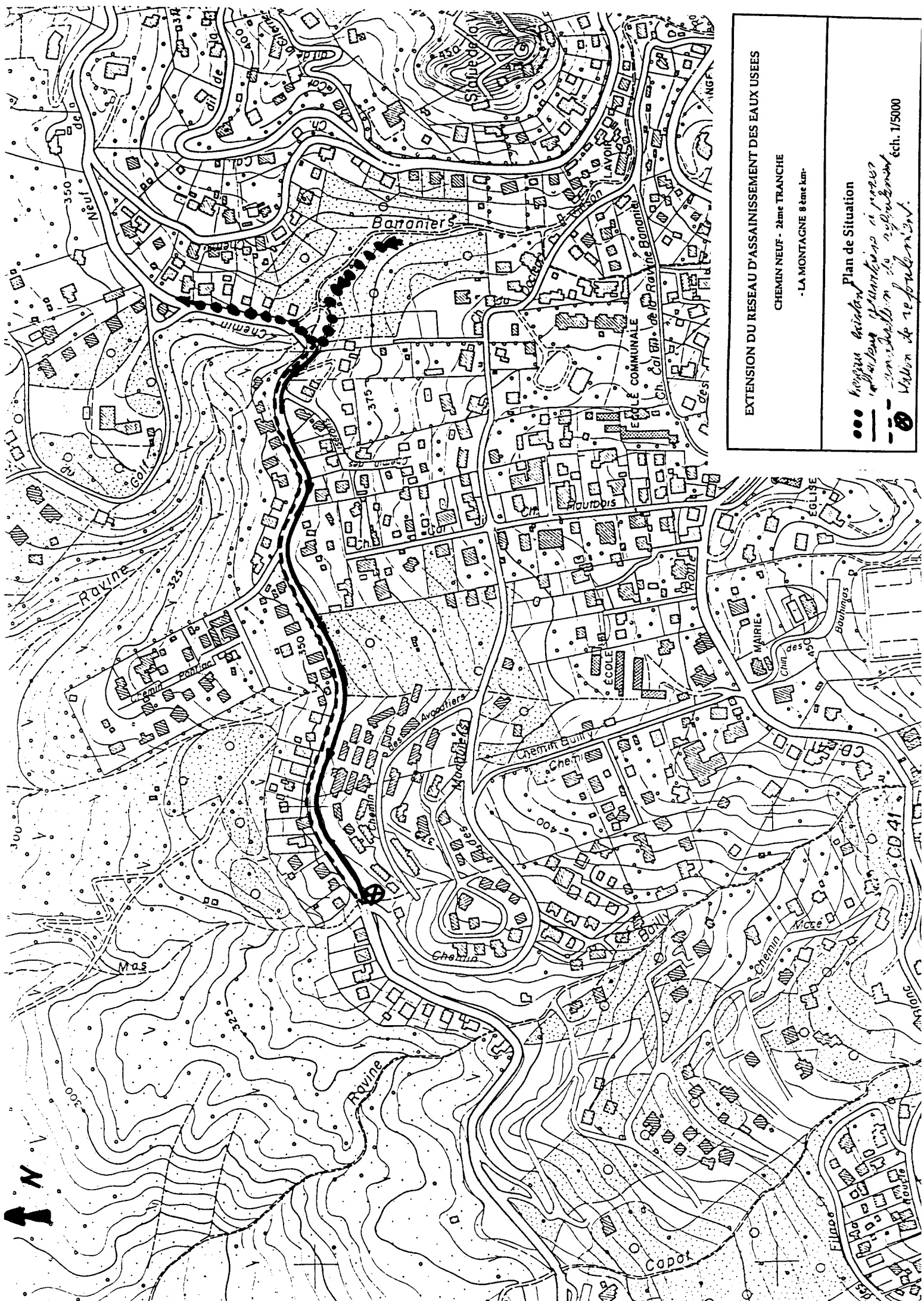
- \* à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- \* en cas d'appel d'offres infructueux, à traiter par marché négocié ;
- \* à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le



**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

CHEMIN NEUF - 2ème TRANCHE

- LA MONTAGNE 8ème km -

Plan de Situation

*travaux à effectuer*  
*réalisation de travaux de pose*  
*réalisation de travaux de réfection*  
*Union de reboisement*

- 
- 
- - -
- ⊕

**AN**